

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 5 mai 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 7.1, 7.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h55.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.5), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 5.5), M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents : M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017 - 2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2016 : 2 630 000 € Montant de l'opération : 68 019 € répartis comme suit : - AAPEL PO : 58 794 € - PAMELA : 9 225 €

Résumé :
 Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 12 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 68 019 € et d'une demande de prorogation du délai de validité de subvention.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • 1 500€ par logement • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) • 2 000€ par logement 		

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC global » :
1 dossier

Demandeur : **M. ROBERT Sylvain et Aurélie**
4 rue des Jardins à SAINT-VIT
Propriétaire-occupant modeste
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 050 €

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC étapes » :
2 dossiers

Demandeur : **M. KRACH Sylvain et Mme COURVOISIER Sophie**
9 rue Alphonse Delacroix à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

M. et Mme BLECHSCHMIDT Guillaume et Pauline
8 route de Champoux à MARCHAUX
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 2 dossiers

M. et Mme BARSOT Marcel et Marguerite
10 rue de la Vierge à MONTFAUCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 394 €

Mme FAIVRE Rolande
27 rue des Castors à SAONE
Propriétaire-occupant très modeste
Classe G initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 4 dossiers

Demandeurs : **M. FLORIN Nicolas et Mme TASCHER Annaig**
6 chemin des Rochets à FONTAIN
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 000 €

M et Mme LAHOUEL Tayeb et Taousa
46 rue des Maisonnettes à ECOLE-VALENTIN
Propriétaire-occupant très modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 200 €

Mme PRETET Michèle
52 chemin des Planches à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 5 600 €

M. KUSIK Thierry et Mme ECOFFARD Sandrine
7 rue de la Tuilerie à TORPES
Propriétaire-occupant modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Ces 9 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 58 794 €.



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 9 dossiers = 56 %**
Montant des travaux générés : 213 282 €
**Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
7,06 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur.

Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur SOIHA en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 1 100 €.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Délibérations de référence : Les modalités de l'aide PAMELA ont été fixées par délibération du 26 juin 2014, modifiées par délibération du 19 mai 2016 « Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon ».

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 500 € pour un gain de performance énergétique supérieur à 25 % en copropriété et supérieur à 40 % en maison individuelle,
- 3 000 € pour l'atteinte de performance énergétique BBC-Rénovation.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée avant et après travaux, dans la limite de son coût réel et plafonné à 200 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique « BBC global » : 3 dossiers

Demandeur : M. et Mme PARREAUX Frédéric et Marie-Hélène

24 chemin du Vernois à BESANCON
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

M. et Mme DOLLE Christian et Régine

24 rue des Egraffeux à THISE
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe G initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

Mme GOUGLER Josiane

24 A faubourg Rivotte à BESANCON
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe F initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 3 075 €

Ces 3 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 9 225 €.

* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

III. Prorogation du délai de validité de subvention accordée à M. et Mme LIME Bernard et Colette

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de leur logement situé 6 rue de la Maltière à Gennes, M. et Mme LIME, propriétaires occupants, ont bénéficié d'un accord de subvention du Grand Besançon, par délibération du Bureau du 27 novembre 2014.

Le projet de travaux d'amélioration ayant pris une nouvelle dimension (réflexion pour inscrire le logement et l'ensemble du bâti dans une coopérative d'habitants) M. et Mme LIME ont sollicité, par courrier du 24 janvier 2017, la prolongation à titre exceptionnel du délai de validité de leur subvention de 8 700 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 9 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 58 794 €,
- les 3 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 9 225 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 8 700 € attribuée à M. et Mme LIME par délibération du Bureau du 27 novembre 2014.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le

15 MAI 2017



Contrôle de légalité

Demandes de subvention dans le cadre de l'aide AAPEL

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL														
ROBERT Sylvain et Aurélie	Julienne Javel	Saint-Vit	1961	Isolation intérieure des murs, du plancher des combles perdus, du plafond du sous-sol, de la dalle du sous-sol + remplacement des menuiseries et porte d'entrée + chaudière gaz à condensation avec ECS	33 107 €	150 €	200 €	1 500 €	7 200 €	9 050 €	16 113 €	76%	B	69%
PERFORMANCE BBC PAR ETAPES														
KRACH Sylvain et COURVOISIER Sophie TM	Julienne Javel	Besançon	1900	Isolation plancher bas et haut + chaudière gaz à condensation + radiateurs + remplacement des fenêtres et porte	24 376 €	150 €	225 €		7 200 €	7 575 €	14 556 €	91%	D	55%
BLECHSCHMIDT Guillaume et Pauline TM	Julienne Javel	Marchaux	1960	Isolation thermique par l'extérieur + remplacement des menuiseries extérieures + VMC hygro B	50 110 €	150 €	225 €		7 200 €	7 575 €	14 556 €	44%	C	43%

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION / PARTICIPATION AUDIT / DPE	AMO	BONUS SBC	Subvention Travail	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E° APRES TRAVAUX	GAIN E°
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 50%														
BARROT Marcel et Marguerite TM	Julienne Javel	Montfaucon	1987	Isolation des combles et du sol + remplacement des menuiseries extérieures et volets	19 713 €		225 €		7 169 €	7 394 €	11 913 €	59%	D	51%
FAIVRE Rolande TM	SOLIMA	Saône	1956	Installation PAC air/eau pour chauffage + VMC hygro B + chauffe eau thermodynamique	19 243 €		225 €		7 200 €	7 200 €	11 494 €	97%	D	51%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%														
FLORIN Nicolas et TASCHER Annaig TM	SOLIMA	Fontain	1726	Isolation intérieure de 2 murs + menuiseries et volets	18 450 €		225 €		3 000 €	3 000 €	10 119 €	71%	C	26%
LAHOUEL Tayeb et Taouss TM	SOLIMA	Ecole- valentin	1983	Isolation des combles + VMC + menuiseries extérieures et volets + porte d'entrée	21 752 €		225 €		4 200 €	4 200 €	11 600 €	73%	C	30%
PRETET Michèle TM	SOLIMA	Besançon	1947	Isolation des murs par l'extérieur + volets roulants + VMC hygro B + isolation des combles perdus	26 654 €		225 €		5 600 €	5 600 €	11 500 €	64%	D	37%
KUSIK Thierry et ECOFFARD sandrine	SOLIMA	Torpes	1969	Chauffe eau thermodynamique + VMC hygro B + PAC	19 120 €		200 €		7 200 €	7 200 €	7 037 €	74%	C	45%

Demandes de subvention dans le cadre de l'aide PAMELA

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (coûts)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL														
PARREUX Marie-Hélène et ARMAND Frédéric		Besançon	1930	Isolation des murs par l'extérieur + Menuiseries extérieures et porte d'entrée + panneaux solaire pour production d'eau chaude	51 646 €	75 €			3 000 €	3 075 €	6 720 €	19%	B	70%
DOLLE Christian et Régine		Thise	1980	remplacement des menuiseries extérieures + porte d'entrée + isolation par l'intérieur + isolation des combles et rampants + isolation planchers bas + chaudière gaz avec production d'ECS + VMC simple flux	30 743 €	75 €			3 000 €	3 075 €	6 000 €	30%	B	80%
GOUGLER Josiane		Besançon	1900	Isolation des murs par l'intérieur + isolation des rampants + fenêtres + VMC hygro B + chaudière gaz à condensation + radiateurs	53 849 €	75 €			3 000 €	3 075 €		6%	B	85%